

Fiche explicative relative à la participation des jeunes dans le cadre de labellisation au titre
de l'Information Jeunesse - 2017

Pour demander le label « Information Jeunesse », un diagnostic doit être présenté.

Il porte sur une analyse globale de la jeunesse et de ses besoins, en lien avec la création de la structure Information Jeunesse. Il est obligatoire d'associer les jeunes à la démarche du diagnostic local.

La structure s'attache à identifier des jeunes mobilisables, qui viendront accompagner les projets IJ mis en place dans la structure.

Le dossier fait remonter notamment des exemples d'actions (pour les structures existantes) où les jeunes ont participé :

- à la mise en place d'un évènementiel,
- à la rédaction de fiches d'informations,
- à son fonctionnement,
- à l'appropriation d'un espace de coworking (si existant),
- à l'évaluation de la structure ...

Pour cela, le diagnostic s'attache :

- à mettre en place du « copil » associant les jeunes pour présenter la démarche ;
- à échanger avec les jeunes sur le programme d'animation annuel de la structure ;
- à évaluer avec les jeunes l'activité de la structure.

Des échanges ont lieu avec les jeunes. Ils portent sur :

- L'adaptation de la structure à leurs besoins :

Les lieux et horaires sont-ils adaptés à leurs possibilités ? Le lieu est-il agréable ? Quels services sont attendus ?

- Principales difficultés que les jeunes rencontrent lorsqu'ils recherchent des informations :

Savent-ils se servir de moteur de recherche en ligne ? Comment sélectionner une information et déterminer qu'elle est fiable ?

- L'accompagnement éducatif des jeunes :

Sur quels projets les jeunes ont-ils besoin d'un accompagnement professionnel ? Quelles sont les modalités permettant une participation des jeunes à la construction de ces projets ?

- Retour sur le questionnaire régional :

Les résultats de l'enquête régionale sur les besoins en information des jeunes sont présentés et donnent lieu à un débat.

Les résultats sont présentés dans le projet de la structure (support final de la demande de labellisation), dans la partie 2 : « Participation des jeunes ». (Hormis les résultats de l'enquête régionale, qui seront un élément de relance de la participation des jeunes)